

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**AFFECTATIONS PROVISIONNELLES D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT RELATIVES À LA
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
3ÈME RAPPORT POUR 2020**

Sommaire

| | |
|--|---|
| EXPOSÉ DES MOTIFS | 3 |
| PROJET DE DÉLIBÉRATION | 6 |

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Objet du présent rapport

Les dépenses courantes de communication institutionnelle sont couvertes chaque année par plusieurs affectations autorisées par la Commission permanente à titre provisionnel.

Compte tenu de la crise sanitaire, les besoins de communication nécessitent d'être réorientés et réarticulés pour accompagner le plan de relance activé par la Région Ile-de-France et qui concerne l'ensemble de ses domaines de compétence.

Dans le cadre de cette réarticulation, les mesures prises nécessitent d'engager auprès des publics cibles des actions de communication afin de les informer des nouveaux dispositifs déployés en leur faveur. Cette communication s'appuie sur un effort soutenu à la fois dans la digitalisation des messages et le besoin impérieux de réarticuler les supports et les actions de communication pour mieux orienter les publics.

Suite au vote du budget primitif 2020, une troisième affectation s'avère nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre des opérations de communication de l'année 2020 et respecter les engagements contractuels existants de la Région.

Avec une dotation en fonctionnement qui est de **7,711 M€** en autorisations d'engagement et en crédit de paiements, l'effort de rationalisation budgétaire est à nouveau maintenu sur 2020.

Ce budget est destiné à couvrir les besoins dans les domaines de l'événementiel, des campagnes de communication (information des publics concernés sur les actions et dispositifs de l'institution) ainsi que des moyens d'information multimédia (brochures et espaces numériques...).

2. Détail par chapitre et par action budgétaire

En section de fonctionnement, il est proposé d'affecter, à titre provisionnel, des autorisations d'engagement (AE) à hauteur de **0.576 M€** ventilées de la manière suivante sur le chapitre 930 services généraux, programme HP0202-003 (102003) communication institutionnelle :

- action Mission numérique (102 003 03)

Montant proposé en affectation : **60 000 €**

Cette action recouvre l'ensemble des moyens nécessaires à la conception, au développement, à la maintenance en condition opérationnelle des sites, applications et services numériques gérés par la Direction de la communication de la Région. Elle recouvre également les actions visant la mise en place de la politique régionale en faveur des données ouvertes (open data) et de l'accessibilité numérique.

Ce budget couvre les besoins d'étude, de prototypage, de mise en œuvre et de maintenance des espaces numériques destinés au public francilien (portail www.iledefrance.fr, portail Open data). Ces besoins sont couverts sous forme d'abonnements ou de prestations de développement et de maintenance

La réalisation d'un plan pluriannuel de mise en accessibilité des sites régionaux et la mise en

œuvre d'une politique qualité font également partie du périmètre de ce budget. A noter qu'en plus des projets où la communication intervient en maîtrise d'ouvrage, ce budget vient également en renfort des besoins des autres pôles et directions, pour lesquels la direction de la communication peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage dès lors qu'il s'agit d'interfaces publiques.

- action Campagnes Evénements (102 003 04)

Montant proposé en affectation : **450 000 €**

Cette action regroupe les campagnes de communication et la présence sur les salons ou manifestations d'intérêt régional ainsi que la gestion de la marque « Ile-de-France ». Elle a pour mission de renforcer la visibilité de la Région et de ses politiques publiques.

Les dépenses événementielles correspondent à la location, la conception, la réalisation et l'aménagement d'espaces et de stands. Les principales opérations événementielles prévues au second semestre sont notamment la COP régionale, les trophées Elles de France ou l'Entrepreneurs coaching Day... Cette affectation concerne également des approvisionnements en objets promotionnels.

Les dépenses concernant les campagnes de communication recouvrent les prestations de création publicitaire, ainsi que le conseil media et les achats d'espaces auprès de différents supports. Des actions média (digital, presse, radio, affichage,...) et hors média (outils d'édition, marketing direct) se complètent pour pouvoir toucher les différents publics. Ces campagnes de communication concernent l'ensemble des domaines de compétences et d'actions de la Région.

Cette action porte également sur la stratégie, la mise en œuvre et le déploiement progressif du CRM (Citizen Relationship Management), outil d'optimisation des relations avec les différents publics du territoire.

Ce budget couvre également les besoins liés à la promotion et au déploiement de la marque « Île-de-France »

Enfin, ce budget a vocation à accompagner et optimiser les démarches d'information liées aux évolutions de l'institution, comme la deuxième phase d'emménagement sur le site de Saint-Ouen ou encore la valorisation de la « marque employeur ».

- action Contenus (102 003 07)

Montant de l'affectation : **66 000 €**

Cette action budgétaire recouvre l'ensemble des moyens nécessaires à la conception, à la production, et à la diffusion de l'information régionale sur les supports numériques et imprimés de la Région.

Ce budget permet de couvrir les besoins en photos, vidéos et infographies illustrant l'action régionale sur les espaces numériques (site iledefrance.fr, écrans du Francilien, réseaux sociaux principalement) et sur les productions imprimées (brochures, flyers, programmes...). Il recouvre la création graphique des brochures et autres supports, leur impression ainsi que leur routage.

A noter que la direction de la communication poursuit ses efforts de numérisation de ses supports et contenus en privilégiant la diffusion de ces derniers via l'e-mailing et les newsletters. Ce budget intègre ainsi le financement des outils numériques nécessaires à cette diffusion dématérialisée.

**

Toutes ces affectations correspondent aux dépenses courantes de communication prises en charge dans le cadre de contrats en cours d'exécution, de renouvellement ou de passation, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 23 SEPTEMBRE 2020

AFFECTATIONS PROVISIONNELLES D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT RELATIVES À LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 3ÈME RAPPORT POUR 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégation d'attribution du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa présidente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour 2020 ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2020-401 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Affecte une autorisation d'engagement de 576 000€, à titre provisionnel, sur le chapitre 930 « services généraux », code fonctionnel 0202 « autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « communication institutionnelle » du budget 2020 pour les dépenses de fonctionnement récurrentes liées à la communication institutionnelle de la Région.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSÉ